



Statut de l'étudiant sportif de haut niveau
Contrat de Scolarité 2016-2017
(Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

L'étudiant

NOM et Prénom :

Date de naissance : (jj/mm/aaaa)

Adresse :

Code postal et Ville :

Discipline sportive pratiquée :

Spécialité :

Club sportif ou structure d'entraînement :

Email :

Téléphone(s) :

La composante

Composante d'appartenance (U.F.R) : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Année universitaire d'inscription : LICENCE 1ere année **Spécialité (EM, ES...APAS...) :**

Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :

Objectifs du contrat

- Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à ma réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de mes résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM1 lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels (sports collectifs),
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



Modalités du contrat- LICENCE 1

TOUT AMÉNAGEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉ ET DÉTAILLÉ EN ANNEXE AU PRÉSENT CONTRAT

L'étudiant doit impérativement se présenter à chaque enseignant afin de l'informer de son statut en début de semestre

NOM : Prénom :

Tél :

UE Semestre 2	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE	MODE de CONTROLE (1 SEUL CHOIX)	
code	Intitulés	Continu CC	Terminal CT
UE 22B	Méthodologie du travail universitaire/TICE/Langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 23B*	Spécialité sportive et sécurité des pratiquants	Evaluation uniquement en CC	
UE 24A*	Maîtrise d'une APS complémentaire à la spécialité sportive		
UE 24B*	Maîtrise d'une APS complémentaire à la spécialité sportive		
UE 25B	Projet d'orientation professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*** voir avec les enseignants pour l'évaluation.**

⇒ Sans réponse de votre part avant la date limite fixée au **24 FEVRIER 2017**, vous serez considéré(e) comme participant(e) au contrôle continu. **Aucune note de C.T. ne sera donc prise en considération.**

**ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :**

(joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé) :

*Sauf dispositions plus **favorables** adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs*

MODALITES DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAINEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

L'étudiant SHN souhaite bénéficier du Tutorat : Oui Non

Dans le cas d'un non-respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM1 se réserve la possibilité :

- de mettre un terme aux aménagements proposés,
- d'annuler la reconnaissance de statut et le cas échéant son renouvellement.

Le contrat est conclu :

- soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif haut niveau lors de la commission du 22 septembre ou du 20 octobre 2016
- soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre

et peut être dénoncé sur accord des parties

Fait à Montpellier, en deux exemplaires, le

L'intéressé

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

**Le responsable
pédagogique**

Le Directeur de la Composante